

L'expropriation pour cause d'utilité publique, d'un terrain situé rue de Blanche-Maille et appartenant au sieur Ducatteau, a été prononcée par le tribunal civil de Lille dans son audience du 11 courant.

Ce terrain est désigné pour l'érection de l'hôpital Napoléon; les travaux de construction vont commencer sous très peu de temps.

La ville vient d'acheter amiablement un terrain contigu où l'on doit construire une école de filles, une salle d'asile y attenante et le bureau de bienfaisance.

Des projets sont à l'étude pour la construction d'une école de filles, d'une école de garçons et d'une salle d'asile pour les quartiers du Trichon et de l'Epeule.

MM. les membres de la société de Symphonie sont prévenus que la répétition, pour accompagner la messe de Pâques chantée par la société chorale de Notre-Dame, aura lieu dans cette église le mardi 26 courant, à huit heures précises du soir.

(Entrée par la sacristie).

MM. les membres honoraires et sociétaires de Saint-Joseph-des-Champs sont priés d'assister à l'obit que la société fera célébrer, lundi 25 courant, à sept heures, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de M. Cochetoux-Ségard, membre honoraire de la société.

Décidément, le printemps vient de faire son apparition. Le vent et la pluie ont cessé pour faire place à une température plus supportable. Le retour de la belle saison sera salué avec joie par toutes les personnes qui ont souffert des rigueurs de l'hiver.

Puisse ce changement de temps exercer une influence favorable sur les affaires.

Le nommé Frédéric Vandeveld, ouvrier menuisier, âgé de 24 ans et natif de Belgique, vient d'être mis à la disposition de M. le procureur impérial pour vol d'un porte-monnaie contenant une somme de 30 fr.

Procès-verbal a été dressé contre cinq Belges, pour mise en vente de lait de beurre contenant 60 et 80 % de eau.

Le nommé François Licke, ouvrier belge, vient d'être arrêté pour vol d'étoffes.

Au marché aux grains de Lille, de mercredi, il y a eu une hausse moyenne de 42 centimes à l'hectolitre.

Le Propagateur reproduit la principale disposition de l'arrêté que vient de prendre le bureau de bienfaisance de Cambrai contre l'obscurité du lundi.

Tout individu inscrit sur les listes qui ne se rendra pas exactement le lundi dans les ateliers pour s'y livrer à son travail ordinaire, sera, sur la connaissance de ce fait, privé des secours qu'il reçoit de l'administration charitable.

On lit dans le Moniteur :

Les fabricants de tissus de coton du Lancastre proposent à leurs ouvriers des réductions de salaire variant de 5 % à 7 1/2 %. Une réduction proposée par quelques fabricants de tissus de soie a été rejetée, et à Congleton tous les travaux, par suite, ont cessé.

nue; Albert, de son côté, ne fut pas moins fidèle à son rendez-vous, et, à l'instant où quatre heures venaient de sonner, il tournait l'angle du mur dans lequel était pratiquée la petite porte du jardin.

Mais, au moment où il se disposait à l'ouvrir, il aperçut Jules qu'on rapportait, la poitrine percée de deux coups d'épée; il était mort. L'épouvante saisit au cœur le coupable quand on lui eut raconté la cause de ce drame sanglant et si imprévu. L'espoir de venger celui qu'il venait de faire assassiner le soutint, il oublia l'épouse adultère qui l'attendait sans doute à demi penchée sur la couche où on allait étendre le cadavre de son époux, et il courut demander, en son propre nom, une satisfaction si chèrement payée déjà du sang de son ami.

Ici le père Arsène fut si violemment ému qu'il fut obligé de s'arrêter; sa parole fut étouffée sous les sanglots qu'il refoulait dans sa poitrine. — Oh! mon Dieu, dis-je, quel terrible drame! et sans doute Albert tua le misérable qui avait fait couler tant de larmes et de sang?

— Non, mon fils, reprit le religieux, Dieu eut assez de pitié d'Albert pour lui épargner ce nouveau meurtre. Le malheureux, atteint au front par la balle de son adversaire, faillit succomber à une cruelle fièvre cérébrale qui, à la suite de cette blessure, le cloua, pendant quatre mois, sur un lit de douleur.

— Et Marielle?

— L'infortunée, en apprenant la mort de son époux et la publicité attachée à son déshonneur, était accourue près de son complice; quand elle sut que lui aussi avait été frappé et allait payer de sa vie le sang de son époux, elle se réfugia dans la mort comme dans l'unique retraite qui lui fut ouverte contre l'infamie et la malédiction

VILLE DE ROUBAIX

FOIRE

Le Maire de la ville de Roubaix donne avis que la foire établie en cette ville par décret impérial du 11 août 1856, s'ouvrira cette année le 8 avril prochain.

Les places seront désignées le 1er dudit mois (samedi de Pâques), à dix heures du matin, par les soins de M. le Commissaire central de police et de M. l'Architecte de la ville.

Les marchés ordinaires se tiendront, pendant toute la durée de cette foire, sur la place du Trichon, et au besoin sur tel autre emplacement qui serait désigné par l'autorité municipale.

Les marchands forains et directeurs de spectacles publics, jeux et autres divertissements, seront tenus de se conformer aux règlements en vigueur.

Fait en l'Hôtel-de-Ville, le 20 mars 1861.

ERNOULT-BAYART.

Communication de la Chambre de commerce de Lille.

Une circulaire de M. le directeur général des douanes, en date du 7 mars, fait connaître comment doit être appliqué le décret du 5 janvier 1861 à l'égard d'un certain nombre de produits admissibles en exemption de droits quand ils sont du cru des pays d'Europe, et qu'ils ont été importés, soit par navire français soit par terre.

D'après les instructions contenues dans cette circulaire, il ne suffit pas, pour obtenir la franchise, lorsqu'il s'agit d'une importation par mer, qu'il soit justifié par un certificat d'origine que la marchandise est du cru d'Europe, il faut encore qu'elle ait été importée directement du pays dont elle est originaire.

Quand il s'agit d'une importation par terre, le bénéfice du décret ne peut être accordé qu'aux produits qui sont venus directement du pays d'origine sans quitter la voie de terre.

Toutefois, comme le décret du 5 janvier n'a pas été interprété dans son véritable esprit, il a été décidé qu'il serait sursis jusqu'au 10 avril prochain à l'application des instructions contenues dans la circulaire du 7 mars.

Jusqu'à-là, on appliquera le bénéfice de la franchise à ceux des produits du cru d'Europe qui sont susceptibles d'en jouir d'après le décret du 5 janvier, qu'ils soient importés par mer par navires français, ou qu'ils arrivent par terre, sans avoir à rechercher s'ils viennent directement du lieu d'origine ou d'un entrepôt; mais l'exemption ne sera accordée dans aucun cas à des produits non européens provenant des entrepôts d'Europe.

Toutes ces dispositions s'appliquent aux laines et à la potasse, qui se trouvent placées dans les mêmes conditions que les produits repris dans le décret du 5 janvier.

CHEMIN DE FER DU NORD.

AVIS AU PUBLIC.

A partir du 1er avril prochain, le train n° 156, partant de Mouscron pour Lille à 10 heures 40 minutes du matin (heure belge), sera avancé de 10 minutes.

En conséquence, les heures de passage aux stations auront lieu comme ci-dessous :

	MATIN
Mouscron (départ) heure belge	10
Tourcoing (d°) heure française	10 10
Roubaix (d°) d°	10 18
Lille (arrivée) d°	10 40

des hommes. — Revenu à la santé, Albert voulut suivre son exemple, mais jamais il n'eut la force d'accomplir son projet.

— Oh! le lâche!

— Non, pas en ceci, car il ne craignait point la mort, mais Dieu, qui avait à lui demander compte de la perte de deux âmes. Il voulut vivre pour pleurer et prier.

Il est accouru au désert; c'est là qu'il eut, dans les austérités de la pénitence, dans le jeûne, dans les larmes, le peu de jours que le ciel lui réserve, criant grâce et miséricorde pour eux et pour lui. Oh! mon fils, ne le maudissez pas, car il a bien souffert, et priez Dieu qu'il lui pardonne.

Et, à ces derniers mots prononcés d'un accent qui me fit tressaillir jusqu'au fond de l'âme, le père Arsène s'était levé, m'avait serré convulsivement la main en signe d'adieu, et, avant que j'eusse la force de lui adresser une parole, il avait disparu.

Victor HERNIX.

UN PHILANTROPE MÉCONNU.

Rue des C..., 7, on demande des employés pour faire la recette, aux appointements de 70 et 80 fr. par mois, avec un cautionnement de 200 fr. versé à la caisse des dépôts et consignations. Cet avis, itérativement inséré dans les Petites Affiches, dans les mois de juin et de juillet, mit le cœur au ventre à une foule de pauvres diables sans place, et Dieu sait si le nombre en est jamais petit dans notre bonne capitale. Vingt-cinq ou trente individus se présentèrent, tous furent agréés; sous-officiers en congé, commis sans emplois, artisans auxquels les forces manquaient pour suivre leur premier état, tous convinrent à la chose, parce que tous versèrent les 200 fr. demandés. Quelle était donc l'entreprise

Il s'est fait beaucoup de bruit à propos de l'apparition du Tannhäuser. On ferait un volume avec ce qui a déjà été écrit pour ou contre cet opéra.

Voici une lettre que nous adresse, à ce sujet, un de nos concitoyens habitant Paris :

« Paris, le 20 mars 1861.

» A M. le Directeur du JOURNAL DE ROUBAIX.

» Un mot, si vous le permettez, sur l'événement musical du moment, l'apparition du Tannhäuser à l'opéra.

» Vous le savez, cinq mois avant d'être mise à l'épreuve qu'elle vient de subir, cette œuvre d'outre-Rhin faisait déjà parler d'elle, je ne sais trop pourquoi. Enfin, le grand jour a lui, et l'on peut, sans injustice, porter un jugement appuyé sur des considérations sérieuses.

» Selon moi, on s'est trop passionné pour ou contre le Tannhäuser; le parti pris a tout gâté. Je l'ai entendu hier pour la seconde fois, et je vais, sous toutes réserves, vous en dire modestement mon avis.

» Vue d'ensemble, c'est une pièce peu digne du bruit qu'elle a fait ici et en province; elle ne sera pas jouée dix fois; et pourtant elle contient d'incontestables beautés, que par malheur quelques concerts nous avaient révélés d'avance. M. Wagner est un maître; mais un maître bizarre, et qui exagère les défauts propres à l'école allemande; ajoutez que ses amis lui prêtent des prétentions excessives et beaucoup d'entêtement. Il y a bien là de quoi perdre un homme, fût-il doué du mérite le plus grand et le plus réel.

» Entrons dans les détails, si vous le voulez bien.

» L'ouverture a un grand défaut; elle est, malgré des motifs gracieux, tout à fait monotone; sans la belle rentrée des cuivres, dessinant avec vigueur un thème qui se reproduira dans le cours de la pièce et qui est vraiment riche, elle serait inacceptable. Je ne parle pas du divertissement qui succède à l'ouverture; il est simplement stupide. Je ne vois de remarquable au premier acte que l'effet du décor, et le chant du père, auquel répond un chœur de pèlerins assez bien réussi.

» Les honneurs du second acte seraient tout entiers pour la seconde chanteuse, si l'entrée des princes et des plus nobles personnages du pays n'amenait un autre chœur, le plus large, le plus harmonique de tout cet opéra. Le concours des chanteurs est absurde, il va jusqu'au ridicule; quant au chœur de la fin, il n'y a qu'un mot qui puisse le peindre: c'est une cacophonie insensée!

» Au troisième acte, un joli duo, un grand air du ténor et une marche de pèlerins composent tout le langage susceptible d'accueil.

» En somme, on a eu raison de siffler ça et là; mais tous les applaudissements ne sont pas immérités. Il est regrettable que les artistes, excédés par vingt répétitions et qui mieux que le public connaissent les écueils de l'ouvrage, aient consacré à vaincre des difficultés inutiles des talents dont on pouvait faire un bien plus sage emploi; jamais tâche ne fut plus ingrate que la leur.

» Je reconnais cependant que la magnificence de la mise en scène, décors et costumes, offre une espèce de compensation; mais de tout l'argent qu'a coûté le Tannhäuser qu'en restera-t-il dans trois mois? Deux fois (honneur sans exemple) l'Empereur et la Cour sont venus entendre la pièce de Wagner; malheureusement, cela ne la sauvera pas du naufrage.

» La troisième représentation a lieu lundi; la

lutte se renouvellera sans doute; nous verrons bien.

» Vous vous étonnez, monsieur, de ce que je néglige de vous exposer le sujet, ou plutôt le livret. Entre nous, j'en suis encore à le comprendre, et le public aussi. Tannhäuser est un chevalier qui, selon l'éternelle rengaine des légendes germaniques, hésite entre le bien et le mal, commence par celui-ci, s'adonne à celui-là, flotte entre la volupté coupable et l'amour pur, et finit par aller à Rome chercher des indulgences, dont il a d'autant plus besoin qu'une belle jeune fille est morte victime de ses erreurs. Voilà ce que j'ai cru démêler dans un gâchis que la musique ne fait que compliquer.

» Le défaut capital de M. Wagner est de croire que le vaporeux et l'excentrique tiennent lieu d'expression et de clarté, et de s'imaginer que des oreilles françaises peuvent s'habituer à entendre perpétuellement finir en mineur, et *smorzendo*, des phrases modulées dans le mode majeur, et réciproquement. Je ne nie point d'ailleurs que sur ce fond généralement grisâtre, il n'ait jeté quelques belles broderies qui rappellent Robert-le-Diable, mais ce n'est pas assez pour racheter le prix qu'a coûté l'étoffe.

» Ne venez pas à Paris, Monsieur, entendre le Tannhäuser; le jeu ne vaudrait pas la chandelle. Nos concitoyens ont trop le goût de la bonne et saine musique pour partager l'engouement feint ou réel des cinq ou six cents Allemands qui m'encadraient au parterre.

» Agréez, etc.

» Un Roubaisien étudiant.

Télégraphie.

On a beaucoup parlé de modifications que le Gouvernement se proposait d'introduire dans le tarif de la correspondance télégraphique privée.

L'Union Bretonne se dit en mesure de fournir à cet égard les renseignements les plus précis. D'après le projet de loi soumis, le 16 de ce mois, à l'examen du Conseil d'Etat, les dépêches télégraphiques de un à vingt mots (adresse et signature comprises), échangées entre deux bureaux d'un même département, sont soumises à une taxe fixe de un franc.

Celles qui sont échangées entre deux départements limitrophes sont soumises à une taxe fixe de un franc cinquante centimes.

Celles qui sont échangées entre deux bureaux quelconques du territoire continental de l'Empire, hors des deux cas précédents, sont soumises à une taxe fixe de 3 francs.

La taxe fixe est augmentée de moitié pour chaque série indivisible de dix mots au-dessus de vingt.

Tout mot inscrit par l'expéditeur, sur la minute de sa dépêche, est compté pour un mot.

Les nombres écrits en chiffres sont comptés pour autant de mots qu'ils comprennent de séries indivisibles de cinq chiffres, les virgules et les barres de division comptant pour autant de chiffres.

Le ministre de l'intérieur est autorisé à réduire, lorsque l'organisation du service le permettra, la taxe fixe des dépêches échangées entre les bureaux d'une même ville.

Une dépêche qui doit être remise à plusieurs personnes, dans une même localité, ne donne lieu qu'à une seule taxe; mais il est perçu, en outre, autant de fois 75 centimes qu'il y a de copies moins une.

Ce droit de 75 centimes est également payé par toute personne qui veut obtenir copie d'une dépêche envoyée ou reçue par elle.

mer si ces gens-là demeurent toujours dans le même domicile; en cas de déménagement vous en tiendrez note. Et voilà nos vingt-cinq vieillards battant le pavé du matin au soir et arpentant Paris dans tous les sens. Comme l'almanach contient 25,000 adresses, et que rien n'empêchait M. de St-S... de donner un jour à Paul la liste que Pierre avait épuisée la veille, il n'y avait aucune raison pour que cet utile travail ne durât un an ou deux.

Mais la fin du mois arrivée, quand il s'agit de compter à l'un 70, à l'autre 80 fr., néant à la requête; M. le directeur-général ne se trouvait pas de fonds disponibles. Les pauvres diables prirent patience, puisqu'il n'y avait rien autre chose à prendre. Quelques jours avant l'expiration du second mois, ils trouvèrent, un beau matin, la porte fermée; ils s'informèrent au marchand de vin du coin, qui leur dit: « Bah! M. de St-S... et son journal, c'est de la camelote! » Ils s'adressèrent au commissaire du quartier, et M. Madeline de St-S... comparait devant la 6<sup>e</sup> chambre.

Il se pose en philanthrope méconnu, en apôtre, en inspiré, parfois il y met de la bonhomie; il ne se défend pas, il cause, il est en famille; M. le président qui n'approuve pas ce ton lui rappelle à plusieurs reprises que son affaire est sérieuse, et qu'il est devant ses juges. M. de St-S... quand on lui demande ce qu'il a fait de toutes ces sommes de 200 fr., discourt sur la Providence dont les décrets sont incompréhensibles, et sur les profondes ténèbres du cœur humain. Quand il s'entend condamner à trois ans de prison et 500 fr. d'amende, il s'écrie: « Au nom de la société dont je me suis posé le régénérateur, je proteste contre le jugement que vous venez de rendre. »